

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU PERSONNEL DE SOUTIEN DES PATRIOTES
LE MARDI 14 SEPTEMBRE 2021
À 18 H 30
RENCONTRE VIRTUELLE ZOOM**

A. **PRÉSENCES** : Une liste peut être remise sur demande

B. **NOMINATION À LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ par André Leclerc, appuyé de Stéphanie Falardeau, que **Marie-Claude Lauzon et Éric Villeneuve** agissent à titre de présidente et président d'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

C. **NOMINATION AU SECRÉTARIAT D'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ par Anne Lagacé, appuyée de Line Guy, que **Julie Larochelle** agisse à titre de secrétaire d'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

D. **LECTURE ET ADOPTION DES PROCÉDURES D'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ par Manon Constantineau, appuyée de Jean-François Bérubé, l'adoption des procédures d'assemblée.

Adoptée à majorité

E. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Manon Constantineau, appuyée de Jean-François Bérubé, l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. **Entente sectorielle**
2. **Entente intersectorielle**
3. **Comité plénier** (information et questions)
4. **Délibérante**
5. **Annonce de propositions**
6. **Déroulement du vote**

Adoptée à majorité

1. **Entente sectorielle**

Jean-François Guilbault explique le déroulement des négociations incluant l'arrivée de la pandémie et la fin des négociations sous cloche de verre. Malgré tout, les ententes qui seront présentées sont intéressantes. Jean-François Guilbault explique que la convention collective s'appliquera d'avril 2020 à mars 2023. Donc, les membres seront consultés de nouveau lors de la prochaine négociation.

Guylaine Bachand et Bruno Brault présentent et expliquent les points modifiés par l'entente de principe sectorielle (mouvement de personnel, primes, protection salariale, avancement d'échelon, statut d'emploi, liste des arbitres, assurance-maladie, période d'adaptation, congés spéciaux, etc.).

2. **Entente intersectorielle**

Jean-François Guilbault présente les informations sur l'entente de principe intersectorielle. Il explique les augmentations salariales pour tous, soit 2% par année d'avril 2020 à mars 2023. Il explique les augmentations additionnelles pour les rangements 1 (4%) à 11 (0,8%), ainsi que l'augmentation de 1% pour les

échelons 1 à 9 pour les rangements 12 à 28. Il explique les raisons pour ces augmentations additionnelles, soit réduire l'écart entre les plus bas et les plus hauts salariés et augmenter l'amélioration du salaire à l'entrée dans la profession. Il explique également les montants forfaitaires d'avril 2019 à mars 2020 (entre 0,33\$ et 0,66\$) et d'avril 2020 à mars 2021 (0,33\$).

Sur le régime de retraite, c'est le statu quo pour l'instant, mais un comité de travail sera créé pour soumettre des recommandations lors de la prochaine négociation. Même chose pour les droits parentaux. Il y aura aussi une table centrale pour discuter du montant auquel le gouvernement contribue pour l'assurance-maladie.

Lors d'invalidité, toutes les primes et rémunérations additionnelles seront incluses dans le calcul de la rémunération. Un montant non récurrent sera disponible pour améliorer le bien-être du personnel et prévenir les arrêts de travail.

3. **Comité plénier**

Les membres sont invités à poser leurs questions.

4. **Annonce des propositions :**

PROPOSITION 1

Il est proposé par Guylaine Bachand, appuyée de Caroline Trudeau, que le conseil d'administration du Syndicat de Champlain (CSQ) recommande à l'assemblée générale de section d'accepter l'entente de principe intervenue le 11 juin 2021 entre le CPNCF et la Fédération du personnel de soutien scolaire (CSQ) sur les matières négociées à la table sectorielle (S3) pour la convention collective 2020-2023.

PROPOSITION 2

Il est proposé par Guylaine Bachand, appuyée de Caroline Trudeau, que le conseil d'administration du Syndicat de Champlain (CSQ) recommande à l'assemblée générale de section d'accepter l'entente de principe intervenue le 30 juin 2021 entre le gouvernement et la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) sur les matières négociées à la table intersectorielle pour la convention 2020-2023.

5. **Délibérante**

Les membres sont invités à se prononcer sur les propositions.

6. **Déroulement du vote**

Sandra Boudreau explique le déroulement du vote. Les scrutatrices pour la section soutien des Patriotes sont : Karyne Guillot et Caroline Trudeau. Pour la section du Suroît : Francis Perreault. Le résultat des votes de chaque section sera disponible sur les différentes plateformes du Syndicat de Champlain. Sandra Boudreau invite les gens à encourager les collègues à aller voter.

Jean-François Guilbault explique que les ententes de principes doivent être adoptées à une majorité des syndicats affiliés, et ce, dans chacune des fédérations pour s'appliquer. Lors du prochain CGN, seront connus les résultats de chaque fédération ainsi que les résultats pour l'entente intersectorielle.

Résultat des votes (proposition 1)

Pour : 77%

Contre : 18%

Abstention : 5%

Taux de participation : 19.12%

Résultats des votes (proposition 2)

Pour : 76%

Contre : 20%

Abstention : 4%

Taux de participation : 19.12%

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Stéphanie Falardeau, appuyée de Sylvie Lanctôt, la levée de l'assemblée à 20 h 31.

Adoptée à l'unanimité